



Pension compensatoire comment la calculer apres une periode de ch

Par **fx13**, le **27/02/2015** à **07:03**

Bonjour en instance de divorce mon avocate voudrait que je signe le pv de rupture puis après faire appel pour une pension compensatoire ou pension alimentaire pour mes 2 filles 21 et 14 ans elles font toutes les 2 des études moi je touche le smic. Apres 23 ans de mariage et pas de bien lui a eu une période de chômage il vient de retrouver là en janvier 2015 comment va être calculer la pension si j'y ai droit le nombre d'années mariée avec ce qu'il gagne aujourd'hui car apparemment il gagne moins qu'avant notre separation mais moi mon mode de vie a diminué de 4

Par **Visiteur**, le **27/02/2015** à **13:28**

Bonjour,
il est question de prestation compensatoire et/ou de pension alimentaire ! Ce sont 2 choses différentes et selon les cas; les 2 peuvent être versées. Vos filles font des études; ceci étant dit, à 14 ans...? Les 23 ans de mariage jouent pour la PC mais pas pour la PA; cette dernière n'est là que pour l'entretien (j'aime pas ce mot !) des enfants. Celui qui a la garde reçoit en général la PA mais pour la PC c'est pas gagné !

Par **fx13**, le **27/02/2015** à **21:15**

Ma fille de 14 ans entre au lycée mais je voulais savoir ce que je pourrais prétendre au bout de 23 ans de mariage